



Les rapports d'accident

Il est important de faire un rapport lors des accidents et des incidents de violence.

Les formulaires se retrouvent à la page «Directives administratives» du site dsfm.mb.ca.

Vous avez le droit, sans crainte de représailles :

- De connaître les risques;
- De connaître les plans de sécurité;
- De refuser un travail dangereux.

Documents importants de la MTS


Disponibles sur demande ou auprès de mbteach.org:

- ◆ Code de déontologie;
- ◆ Les droits et les responsabilités contractuels du personnel enseignant;
- ◆ Si vous portez plainte contre un membre du personnel enseignant ou de la direction d'école...

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions ou inquiétudes.



Présidente AEFM 2022-2023
Desirée Pappel

 (204) 470-9336

 aefmpres@mbteach.org

 aefm-mts.ca

Pour toutes difficultés avec le système Atrieve, contacter Rachelle Ouellet au (204) 878-4424 poste 3627

Pour contacter un cadre de la MTS: (204) 831-3055



MEMBRES SUPPLÉANTS AÉFM



Points saillants de la convention collective

Vous avez le droit à :

- La paie selon une formule utilisant l'échelle salariale de base au début du 6e jour de suppléance prolongée (13,03);
- Vous absenter et reprendre le poste sans que cela ne constitue une interruption de travail (par exemple : journée de deuil) (13,04);
- Un contrat de travail à durée limitée général au 21e jour de suppléance au même poste (13,05);
- Une journée de congé de maladie rémunérée par période de 9 journées consécutives de suppléance prolongée (13,06);
- Une affection équivalente si vous vous présentez à l'école et que vos services ne sont plus nécessaires (13,08);
- Une affectation identique à l'horaire de la personne remplacée (sauf en cas de circonstances imprévues) (13,09).

Saviez-vous que...

- La MTS vous offre un plan Blue Cross comme membres suppléants. Visitez mbteach.org, choisissez l'onglet «Benefit Plans» et «MTS Group Benefits». L'information se retrouve sous "Blue Cross Coverage for Substitutes";
- Vous pouvez vous inscrire en créant un compte «My Profile» sur le site de la MTS et ainsi recevoir des informations pertinentes de la société;
- Vous pouvez participer aux formations offertes par la MTS.

Points saillants du code de déontologie

- La première responsabilité professionnelle d'un Membre porte sur ses élèves
- Le Membre dirige d'abord toute critique de l'activité professionnelle et des travaux connexes d'un collègue à ce collègue en privé. Seulement après avoir informé le collègue de l'intention de le faire, le plaignant peut acheminer la critique, à titre confidentiel, aux autorités compétentes par l'entremise des voies appropriées de communication (suite)
- Le membre ne contourne pas l'autorité immédiate pour passer à une autorité supérieure sans avoir épuisé les voies appropriées de communication.